

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 28 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 22 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Schirmeck, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

Présents : Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, Claude BRIGNON, France SCHRÖTER, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Christine DE MIRANDA-MARTIN, Marie-Sarah CHARLIER, Stéphane JUNG

Absents excusés : Véronique SPILL BILDSTEIN (procuration à Olivia KAUFFER)
Aurélie DE PAU (procuration à Guy SCHMIDT)
Léa Fidan AGBULUT (procuration à Alexandre FAIVRE)
Christiane OURY
Philippe PECK
Christelle LÉBOUBE

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021

A l'unanimité des voix, moins une abstention (Marie-Sarah CHARLIER, absente) le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 6 avril 2021.

II - Désignation de la secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Marie-Thérèse ANTONI, Secrétaire Générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

III – Communications

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 9 juin 2020 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente du bien immobilier suivant :
 - terrain situé section 10, n°74, 39 route du Donon à SCHIRMECK.

IV – Autres communications

Elections départementales et régionales : des créneaux de vaccination supplémentaires contre le COVID 19 vont être ouverts pour les assesseurs des bureaux de vote ; sans que cette démarche ne soit obligatoire, elle est fortement recommandée aux personnes en charge de la tenue des bureaux de vote lors des scrutins des 20 et 27 juin 2021.

2021/04/13 : CESSION DU PATRIMOINE DE LA SEM PREALABLE A SA DISSOLUTION - APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L1524-1 et L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la loi ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 28 avril 2021

VU sa délibération du 6 avril 2021 portant autorisation de cession du patrimoine de la Société d'Economie Mixte (SEM) de la Ville de Schirmeck préalable à sa dissolution ;

CONSIDERANT qu'il revient à l'assemblée délibérante de la collectivité d'approuver **préalablement** toute modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants de la SEM dont elle est actionnaire ;

CONSIDERANT que cette procédure s'impose à fortiori dans le cas de la cession du patrimoine immobilier de la SEM préalable à sa dissolution ;

ENTENDU l'exposé du Maire sur les conditions de mise en œuvre de la dissolution de la SEM de la Ville de Schirmeck qui restent en tout point identique à celles exposées en séance du 6 avril 2021 ;

CONSIDERANT la proposition de rachat d'Alsace Habitat de l'ensemble du patrimoine immobilier de la SEM de Schirmeck pour un montant de 1 200 000 € ;

CONSIDERANT le programme de travaux de rénovation prévus par Alsace Habitat pour les logements situés Faubourg St Sébastien et Avenue de la Gare ;

CONSIDERANT les engagements pris par Alsace Habitat dans le cadre de l'opération de requalification du quartier des Mésanges et notamment l'engagement à assurer le relogement des locataires ;

Après que Mesdames Monique GRISNAUX, Christine DE MIRANDA-MARTIN, et Messieurs Alain JEROME et Youssef LAAOUINA, administrateurs de la SEM, se soient retirés de la salle de séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents,

APPROUVE la vente de la totalité du patrimoine immobilier de la Société d'Economie Mixte de la Ville de Schirmeck à Alsace Habitat pour un montant de 1 200 000 € ;

AUTORISE la dissolution anticipée de la SEM et sa mise en liquidation amiable ;

AUTORISE les représentants de la ville de SCHIRMECK tant au sein du Conseil d'administration de la SEM qu'au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SEM à voter toute résolution relative à la vente du patrimoine immobilier de la SEM, mais aussi toute résolution relative à la dissolution anticipée de la société et à sa mise en liquidation amiable ;

AUTORISE le Maire, en cas de besoin, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE SCHIRMECK
Séance du Conseil Municipal du 28 avril 2021

L'ordre du jour de la présente séance comportant le point suivant :

2021/04/13 : CESSION DU PATRIMOINE DE LA SEM PREALABLE A SA DISSOLUTION - APPROBATION

étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| NOM et PRENOM | SIGNATURE | NOM et PRENOM | SIGNATURE |
|------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Laurent BERTRAND | | Michel ERNWEIN | |
| Monique GRISNAUX | | Aurélié DE PAU | absente |
| Alain JEROME | | Christine DE MIRANDA-MARTIN | |
| Olivia KAUFFER | | Alexandre FAIVRE | |
| Guy SCHMIDT | | Léa Fidan AGBULUT | absente |
| France SCHRÖTER | | Christiane OURY | absente |
| Claude BRIGNON | | Philippe PECK | absent |
| Marie-Sarah CHARLIER | | Christelle LEBOUBE | absente |
| Youssef LAAOUINA | | Stéphane JUNG | |
| Véronique SPILL BILDSTEIN | absente | | |